

VENTOUX CLASSIC 2015

6^{ème} Montée historique de MALAUCENE / MONT VENTOUX

Démonstration Motos et Side cars anciens

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

Cette année, les bulletins d'engagement sont un peu différents ceux de 2014.

Comme l'an dernier, ils tiennent compte des diverses options laissées aux pilotes en matière d'assurance et de licence.

Mais par contre, il y aura cette année une séparation entre les machines de route ou café racers immatriculés et les machines de course ou les protos.

Donc, faites attention à bien préciser dans quelle catégorie se trouvera votre machine.

Pour la photo, si vous utilisez la même machine qu'en 2014, vous pouvez vous dispenser de l'envoyer. Vous le précisez sur le bulletin.

Pour ceux qui auraient quelques difficultés à s'y retrouver dans les diverses formules et les montants à payer, voici quelques indications complémentaires.

CONCURRENTS LICENCIES A L'ANNEE (FFM ou autre fédération)

Pour tous les pilotes licenciés à l'année (licence compétition ou entraînement), le montant de l'engagement est de 60 €.

Pour les passagers de side cars licenciés à l'année, l'engagement est gratuit mais il faut quand même remplir un bulletin avec le nom du pilote et de sa machine.

Dans tous ces cas, le pilote ou le passager devront présenter leur licence au moment du contrôle administratif.

CONCURRENTS NON LICENCIES SOUHAITANT PRENDRE UNE LICENCE A LA JOURNEE

Pour tous les pilotes de motos ou side cars non licenciés qui souhaiteraient prendre une licence à la journée pour l'épreuve, il faut rajouter au coût de l'engagement le prix de la licence LJC qui est de 60 €.

Au total, le montant de l'engagement et de la licence s'élève donc à 120 € à régler à MC2A.

Pour les passagers de side cars non licenciés qui souhaiteraient souscrire une licence à la journée, le montant à régler à MC2A est de 60 € (prix de la licence LJC).

Les licences doivent si possible être téléchargées sur le site de la FFM <http://www.ffmoto.org/journee-licence> et pré-remplies avant de passer au contrôle administratif.

Les indications pour remplir ces licences sont données dans le règlement particulier de l'épreuve.

Pour des questions de facilité de gestion, il est obligatoire de faire tous les chèques (engagements et licences) à l'ordre de MC2A, le club se chargeant de faire un règlement global des licences après l'épreuve.

CONCURRENTS NON LICENCIES NE DESIRANT PAS PRENDRE UNE LICENCE A LA JOURNEE

Deux cas sont à envisager :

- Le concurrent engage une machine assurée en RC (c'est normalement le cas de toutes les machines de route et de sport immatriculées). Dans ce cas, il lui suffit de régler le montant de l'engagement de 60 €.

Il devra par contre vérifier auprès de son assureur s'il reste couvert en individuelle accident au cas où il aurait souscrit cette couverture. En effet, l'assurance RC Organisateur obligatoire souscrite par notre club ne le couvrira qu'en RC.

Le concurrent devra obligatoirement présenter son attestation d'assurance en cours de validité au contrôle administratif.

- Le concurrent engage une machine qui n'est pas assurée. Pour se mettre en règle avec la législation, il devra obligatoirement souscrire une assurance RC à la journée. L'organisateur propose ce type d'assurance pour un montant de 19€ (Formule 1). Pour souscrire à celle-ci, il faut télécharger l'imprimé d'assurance sur le site de MC2A, le compléter en totalité et joindre celui-ci, avec le montant correspondant, au bulletin d'engagement.

Si le concurrent souhaite également souscrire une assurance individuelle accident, il peut le faire en cochant cette option sur l'imprimé d'assurance et en réglant le montant correspondant (7 €).

Le montant de l'engagement et de l'assurance sera donc, suivant les cas, de 79 ou 86 €.

Comme pour les licences à la journée, pour des facilités de gestion, il est obligatoire de faire tous les règlements à l'ordre de MC2A.